

Objet : Taux de change au 1^{er} avril 2018

Référence : 2018-12

Date : 10 avril 2018

Direction juridique et de la réglementation nationale
Département réglementation nationale

Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

Résumé :

Taux de change au 1^{er} avril 2018.

Les taux de change au 1^{er} avril 2018 sont consultables dès à présent, sur notre site www.legislation.cnav.fr

La mise à jour de ces barèmes est faite à partir des cours à fin de mois diffusés par la Banque de France.

signé

Renaud VILLARD